



LE MOT DU SECRETAIRE DU COMITE D'ENTREPRISE

Le 05 avril 2012 l'ensemble des salariés des sites de GIMONT et de TOULOUSE voteront pour le C.E. Avec des représentants de chaque site, nous confirmons si besoin en est la forte volonté des futurs élus de rassembler en tenant compte des spécificités de chaque site.

L'élection 2012 sera une première, nous présenterons **à vos suffrages des listes séparées**. Ce choix est la conséquence de la loi sur la démocratie sociale. Elle impose que **le calcul de la représentativité syndicale soit déterminé par les élections du Comité D'entreprise**.

Tout en respectant votre vote et nos caractéristiques nous prenons l'engagement de gérer en commun le Comité d'Entreprise Latécoère.

L'expérience de ces trente dernières années a démontré que l'association des compétences est la meilleure garantie d'avoir un Comité d'Entreprise dynamique et efficace.

Le Comité d'Entreprise exerce **deux types d'attributions tout à fait distinctes**. D'une part, il assure une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente **de leurs intérêts** dans les décisions relatives à la **gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle** et aux techniques de production. D'autre part, le **Comité d'Entreprise assure la gestion des activités sociales** et culturelles établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou de leurs familles.

C'est toujours avec la même volonté que les futurs élus du Comité d'Entreprise souhaitent continuer à prendre en main les destinées du C.E., afin qu'elles répondent aux préoccupations et à la volonté des salariés de notre Société. Cette nouvelle équipe sera si vous le souhaitez **une association d'élus d'expérience et de nouveaux amenant naturellement leurs compétences**. **Ces femmes et ces hommes** souhaitent s'investir au service de la collectivité.

C'est dans ce sens que les responsables du Comité d'Entreprise vous proposent avec la détermination permanente qui les anime de mener le Comité d'Entreprise vers l'amélioration, l'innovation et la modernisation de ses services.

Guy Cassan

UNE GESTION D'ENTENTE QUI FAIT SES PREUVES

Pour les réunions du Comité d'Entreprise ou vos représentants sont consultés sur les domaines de la politique économique et sociale de l'entreprise mais également sur les travaux des différentes commissions présidées et animées par vos élus de l'entente.

Des élus qui n'hésitent pas à assumer leurs responsabilités en menant à bien le droit d'alerte. En faisant appel à un cabinet d'expert pour analyser les comptes de la société, à intervenir lors des conseils de surveillance, en somme à vous représenter dans toutes les instances de la société qu'autorise la loi.

Un bilan sur le mandat pour lequel vous nous avez élus.

COMMISSION PRODUCTION

L'activité de cette commission est importante. Rien de ce qui conditionne l'économie, la situation financière, l'organisation, les programmes de production, les nouveaux moyens de produire ne doit échapper à la vigilance de la commission. C'est dans ce cadre qu'elle doit jouer un rôle essentiel dans l'évolution de la société vers de nouvelles technologies.

La Commission Production est la garantie du contrôle des grands équilibres permettant **la pérennité de l'activité et de l'emploi de la société Latécoère.**

COMMISSION EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission est composée d'un représentant de chaque organisation syndicale et de chaque site, du Service Formation ou ressources humaines de l'entreprise, et d'un représentant du Comité d'Entreprise.

EMPLOI

Analyser et suivre l'évolution de l'emploi 2 fois par an, donnant ainsi aux salariés l'information sur les orientations de nos métiers.

FORMATION

Les missions qui relèvent de cette Commission sont de 3 niveaux :

- Donner un avis sur les orientations du plan formation et sur les budgets,
- Contrôler la mise en œuvre du plan,
- Informer les salariés sur les dispositifs et les possibilités qui leurs sont offerts,

Les changements permanents dans nos orientations et les stratégies d'entreprise amènent les salariés à s'adapter à un environnement toujours en mutation. La Formation est l'un des outils clés leur permettant à la fois de réussir cette adaptation, mais aussi de leur assurer une progression de carrière en adéquation avec leur qualification. La Commission Formation joue tout son rôle pour garantir le respect de ces règles d'évolution, qui nous concernent tous.

Les différents dispositifs de Formation :

- Formations à l'initiative de l'entreprise : financées par le Plan de Formation
- Adaptation et évolution du poste de travail et maintien dans l'emploi
- Développement des compétences et gestion de carrière
- Formations à l'initiative du salarié : développement personnel
- le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.)
- le Congé Individuel de Formation (C.I.F.)
- la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)
- la Promotion Sociale du Travail (P.S.T.)

COMMISSION DES ŒUVRES SOCIALES

Le comité d'entreprise s'occupe des activités sociales et culturelles qui permettent aux salariés de bénéficier de divers avantages : La gestion des activités sociales et culturelles est l'autre volet des missions du COMITÉ D'ENTREPRISE. Mettre en place une politique sociale, choisir les avantages et les activités dont vont bénéficier les salariés, gérer au quotidien les œuvres sociales, passer des contrats avec les prestataires de services, etc. Voilà en quoi consiste schématiquement la gestion des activités sociales et culturelles.

La gestion saine et innovante de ces dernières années **a permis pérenniser ou de mettre en place :**

- **La gratuité du repas de fin d'année**
- **Le repas à 1€**
- **Les cadeaux de fin d'année pour les salariés et leurs enfants avec une forte augmentation des montants ces dernières années.**
- **La gratuité du cirque de Noël.**
- **Les primes pour les événements tels que le mariage, le pacs et pour les naissances.**
- **Le salon de l'Aéronautique au Bourget.**
- **La fête des mères.**
- **La remise des prix aux lauréats de la Promotion Sociale du Travail**
- **les chèques vacances**
- **Les locations d'été en ligne**
- **Les week-ends proposés au personnel comme Paris, Madrid, Futuroscope, Port Aventura, Disneyland, Londres, Bruxelles, Amsterdam.**
- **Les séjours enfants « hiver, printemps et été » subventionnés à environ 70 % du coût de revient.**
- **Les tickets cinémas**

COMMISSION LOGEMENT

C'est une véritable action sociale qui est confiée au C.E. par la loi du 31 mai 1976, tendant à faciliter l'accès des salariés à la propriété, à la location des locaux d'habitation destinés à leur usage personnel, à l'amélioration de l'habitat et à la mobilité professionnelle.

La Commission est chargée de rechercher les possibilités d'offres de logements correspondant aux besoins du personnel, d'informer les salariés et de les assister dans les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières auxquelles ils peuvent prétendre.

COMMISSION FINANCIERE ET INTERESSEMENT

Les gestionnaires participent à la gestion des fonds communs de placement :

FCPE A : (60 % actions, 27 % obligations, 12 % monétaires) ce fonds est de type équilibré mais peut évoluer vers un type dynamique lorsque la conjoncture s'y prête.

FCPE B : Uniquement en actions LATECOERE et bénéficie pour chaque versement d'un abondement de 35%. Sa performance est uniquement liée à celle de l'action Latécoère.

FCPE M : Ce fonds est uniquement un fonds monétaire pur avec des performances liées.

FCPE S : Ce fonds est un fonds dit solidaire dont l'objectif n'est pas la performance mais l'investissement dans des sociétés (en principe de petites tailles) tournées vers des activités sociales.

Les avantages du PEE (plan épargne entreprise) :

- **Défiscalisation des plus-values (sauf CSG-CRDS)**
- **Droit d'entrée pris en compte par la société (pouvant représenter jusqu'à 4% des sommes investies à titre individuel.**
- **Frais de gestion pris en compte par la société.**

L'équipe de gestionnaires des fonds communs s'est mobilisée pour valoriser au mieux l'épargne salariale.

COMMISSION RESTAURANT D'ENTREPRISE

La Commission Restaurant est présidée par un élu du Comité d'Entreprise **et composée d'au moins un représentant de chaque syndicat** présent dans l'entreprise. Elle s'assure de la qualité des produits, des bonnes conditions d'hygiène et du renouvellement du matériel défectueux.

La Commission veille à la qualité de la prestation effectuée par la société prestataire de service sur le site de Gimont comme pour celui de Périole.

Elle est chargée entre autre de s'assurer que le prix du repas payé par le salarié soit en adéquation avec les plats proposés.

Il convient de noter que le prix d'un repas est un des plus bas en restauration d'entreprise.

Rappel :

Les équipements, le matériel et le prix d'admission sont de la responsabilité de l'entreprise ou du prestataire.

COMMISSION ACHATS

Le rôle de la Commission Achats est de s'employer à rechercher les meilleurs fournisseurs, afin de faire bénéficier aux salariés de la société des meilleurs prix du marché.

Vous pouvez bénéficier des travaux photos, de tarifs préférentiels pour l'électroménager et la hifi, le vin, le champagne et toutes les commandes groupées.

Cette commission est ouverte tous les jeudis sur le site de Périole, et les mercredis sur le site de Gimont. Elle organise à ces horaires des expositions ventes.

LOISIRS

L'objectif principal de cette commission est de satisfaire le plus grand nombre de salariés en favorisant des activités très variées à des tarifs attractifs tels que : Astronomie, Bibliothèque Discothèque, Bricolage, Camping, Chasse, Football loisir, Kayac, Pêche, Philatélie, Micro-informatique, Moto-loisirs, Ski, Vidéothèque, Vol moteur, Voyages, L'ensemble de ces sections sont gérées par des salariés Latécoère sous l'égide du Comité d'Entreprise.

MUTUELLE

La Mutuelle LATECOERE est une mutuelle obligatoire avec une gestion en substitution avec la SMAPRI, qui elle-même fait partie du groupe HUMANIS.

Pour les actifs, une participation de 40 % du montant de la cotisation est prise en compte par l'employeur.

Une permanence a lieu tous les mercredis matin à GIMONT.

Située dans l'enceinte de l'entreprise, elle permet aux adhérents de bénéficier d'un service d'accueil appréciable.

Les administrateurs au sein du bureau **tous bénévoles** s'attachent à être toujours à l'écoute des problèmes rencontrés par les assurés et à les représenter aux mieux au sein des instances du groupe HUMANIS.

PATRIMOINE

La construction d'un nouveau bâtiment associant des vestiaires et une salle de réception est prévue afin de pérenniser la pratique des activités sur le stade Pierre-George Latécoère.

Une convention annuelle nous lie avec la mairie de Balma qui à ce titre entretient notre complexe.

L'habitabilité et l'entretien du chalet du Mourtis est assuré par tranches de travaux annuels.

Pour le site d'Arnavé, les travaux obligatoires pour permettre l'accueil de tout public « enfants ou adultes » étaient exorbitants. **Le comité d'Entreprise a voté à l'unanimité sa fermeture et sa vente.**

USAL

L'activité de l'USAL « Union Sportive Aviation Latécoère » est étroitement liée au dynamisme des sections qui la composent.

Le Badminton, le ball-trap, le basket, la course à pied/raid/vtt, le cyclo, l'escalade, le football, le golf, le karaté, la pelote basque, la pétanque, la plongée, le rugby, le ski Alpin, le squash, le tennis, le vol libre et le volley.

Le stade Pierre-Georges LATECOERE, situé chemin de la plaine à Balma, envié par beaucoup de monde, permet à chacun de pratiquer la discipline de son choix.

Cette association a pour but de développer le sport au sein de notre entreprise par le biais de divers championnats auxquels ils sont associés et par des matches interservices et des challenges.

A Toulouse le 29 Février 2012